



Le but de la modification est l'ajout d'un addenda :

Insérer:

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux par 31 Mars 2018.

Effacer :

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux d'ici le 31 mars 2018 pour installer les fenêtres et les portes. La peinture extérieure doit être terminée au plus tard le 30 août 2018. La peinture et les fournitures peuvent être expédiées à Pond Inlet jusqu'à ce que la peinture soit terminée.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES